

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07 janvier 2020

Dossier complet le :

07 janvier 2020

N° d'enregistrement :

2019-0282

1. Intitulé du projet

EXTENSION D'UN ATELIER DE CARTONNAGE ET DE SES BUREAUX à CHERENG (59152)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL HBM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MULLIEZ Bruno

RCS / SIRET

4 4 5 | 3 1 3 | 2 3 2 | 0 0 0 1 6

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39	Le terrain d'emprise du projet a une surface existante et inchangée de 23737 m ² . Le bâtiment actuel présente une surface développée (atelier et bureaux confondus) de 14188 m ² . L'extension du bâtiment porte la surface développée bâtie globale à 15274 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux ne comprennent pas de démolition.

Les travaux portent sur l'extension d'un ensemble bâti comprenant des bureaux et un atelier de production de carton.

Il est prévu 2 extensions :

- Extension de l'atelier 887 m²
- Extension de bureaux 199 m²

L'extension de l'atelier aura pour objectif de réorganiser les activités actuellement réalisées sur site. Le projet vise à déplacer l'atelier de montage existant de PLV dans un nouveau bâtiment qui sera à part des autres activités. Les installations relatives à cette activité seront donc transférées dans l'extension sans modification du process ni ajout de nouveaux matériels.

4.2 Objectifs du projet

L'objet du projet porte sur la réorganisation des flux internes de l'atelier.

L'extension de l'atelier permettra une meilleure gestion des flux de marchandises et du processus de production de PLV pour répondre à l'évolution du process, en aucun cas celle-ci entraînera une augmentation de production ou de stockage.

L'augmentation de la surface des bureaux permettra quant à elle de réorganiser les services administratifs et d'accueillir du nouveau personnel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'extension projetée de l'atelier s'implante sur une zone actuellement utilisée en plateforme à vocation d'aire de manoeuvre des véhicules utilitaires et poids-lourds.

Durant le chantier, cette zone qui présente un débord par rapport au bâtiment projeté ne sera pas élargie. Toutefois, l'aire de manoeuvre utile au bâtiment existant sera recréé au pied de l'extension afin de permettre l'exploitation de la zone de transit projetée. Pour se faire, la voirie d'accès existante sera élargie.

L'extension projetée des bureaux se situe entre les locaux de bureaux localisés de part et d'autre de l'aire de détente qui est une zone artificialisée et partiellement imperméabilisée. L'extension visera ainsi à combler la dent creuse entre les 2 bâtiments.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Afin de rendre l'atelier exploitable, la voirie d'accès à l'aire de manoeuvre des véhicules utilitaires sera élargie afin de créer une nouvelle aire de manoeuvre en pied de l'extension de l'atelier.

L'extension des bureaux se raccorde physiquement entre les locaux de bureaux situés de part et d'autre de l'aire de détente. Elle permet ainsi une meilleure circulation des personnes entre les différents services et bureaux.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Actuellement, le site est soumis aux rubriques :

1530 sous le régime de déclaration

2445 sous le régime de déclaration

2925 sous le régime de déclaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension atelier	887 m ²
Extension bureaux	199 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

SARL HBM
37 rue Jean Ochin
59152 Chérens

Références cadastrales :
AD 125 (16530 m²)
AD 155 (2440 m²)
AD 156 (4090 m²)
AD 300 (677 m²)
pour un total de 23737 m².

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°60'74"1 Lat. 03°20'85"1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type II à 0,39 km à vol d'oiseau à l'ouest : Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem (310013373) - ZNIEFF de type I à 5,67 km à vol d'oiseau du site au sud-est : Bois et Prairies de Boughelles et Wannehain (310030092)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté de protection biotope le plus proche situé au nord-ouest du site à 23,27 km : Prairie des Willemots (FR3800449)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Conservatoire d'espace naturel situé au sud du site à 29,51 km : Terril Sainte Marie (FR1504205) - Réserve naturelle régionale située à 3,05 km au nord-ouest du site : Le Héron (RNR120) - Réserve biologique située à 28,13 km au sud-est du site : Mare à Goriaux (FR2300028) - Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut situé au sud du site à 13,87 km (FR8000037)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de la Métropole Européenne de Lille : la commune est exposée au bruit provenant du trafic de l'A27, des actions ont été menées par la MEL notamment l'aménagement d'écrans, butte et protections de façades. La cartographie du bruit dans la métropole européenne de Lille est disponible en annexe.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le monument historique le plus proche correspond à l'ancien relais de poste à CHERENG inscrit le 11/01/1951 et situé à 0,87 à l'est du site. - Aucun site ZICO ne se situe à proximité du site, le plus proche étant localisé à 21,18 km au sud-est, correspondant aux Vallées de la Scarpe et de L'Escaut (Zone NC01)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension de l'atelier sera implanté au droit d'une zone dors et déjà imperméabilisée puisque servant actuellement de plate-forme de manoeuvre. L'extension de bureau sera située au niveau d'une zone de petite surface (< 200 m ²) servant actuellement d'aire de détente artificialisée et partiellement imperméabilisée. La zone est partiellement enherbée. La cartographie des zones humides réalisée par l'INRA indique que le site se situe en zone non humide. De fait, ces zones ne présentent pas les caractéristiques requises pour être considérées comme une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN Inondation : Par une crue à débordement lent de cours d'eau (59DDTM20140002 - PPR Marque) prescrit le 11/08/2014 et annexé au PLU le 27/09/2016 - TRI Lille : Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau (Arrêté du préfet coordonnateur de bassin daté du 26/12/2012) D'après les cartographies de localisation du risque présentées sur le site Géorisques, le site d'étude n'est pas concernée par ce risque.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Site BASIAS (NPC5907614) est recensé au droit du site. Il correspond à une ancienne activité de tissage ainsi qu'un commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) (Début activité : 16/03/1966) et un dépôt de liquides inflammables (Début activité : 24/12/1969). Lors de l'installation de la cartonnerie MULLIEZ RICHEBE au droit du site en 1972, les installations relatives aux activités passées avaient été retirées du site, notamment les cuves de liquides inflammables.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 nappes d'eaux souterraines sont recensées au droit du site : - Masse d'eau de niveau 2 : Craie de la Vallée de la Deûle (AG003) - Masse d'eau de niveau 3 : Calcaire carbonifère de Roubaix-Tourcoing (AG015) Seule la nappe des calcaires carbonifères, située à 65 m de profondeur, correspond à une ZRE. Au droit du site, elle n'est pas exploitée et sa profondeur ainsi que les lithologies imperméables sus-jacentes impliquent une protection naturelle aux pollutions de surface.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable présent dans un périmètre de protection rapprochée n'est situé à proximité du site. L'Aire d'Alimentation de Captage d'eau potable la plus proche est située à 18,73 km au sud-est du site : il s'agit de l'AAC Scarpe Aval Sud.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé à proximité du site sur la commune de Chéreng.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent à moins de 15 km du site. Les plus proches sont : - Directive Oiseaux située au sud-ouest du site à 16,46 km : Les Cinq Tailles (FR3112002) - Directive Habitats située au sud-est du site à 17,97 km : Forêts de Raismes/Saint Amand/Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe (FR3100507)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé à proximité du site sur la commune de Chéreng.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La base de données BSS eau recense un point d'eau au droit du site. Il s'agit d'un ancien forage exploité par le passé pour un usage domestique. Celui-ci n'est plus utilisé à ce jour et a été rebouché. Le site est alimenté en eau potable par le réseau public de distribution.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site dispose actuellement d'un puits d'infiltration permettant une gestion à la parcelle des eaux pluviales de toiture. Le puits est implanté à une profondeur de 6 m au sein de la craie du séno-turonien dont le niveau d'eau est estimé vers 12 m de profondeur. Les eaux usées sont quant à elles envoyées au réseau communal. Le projet d'extension n'impliquera pas de modification significative du volume d'eau infiltré via le puits existant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des terres en cours de travaux visera à équilibrer les remblais/déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gestion des terres en cours de travaux visera à équilibrer les remblais/déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension de l'atelier n'entraînera pas de perturbations, de dégradations ou une destruction de la biodiversité existante car il s'agit d'un milieu déjà imperméabilisé (voie de manoeuvre). Le projet d'extension de bureaux sera situé au droit d'un petit espace de détente partiellement occupé par une pelouse et des bosquets d'origine anthropique. Le site est donc peu propice au développement d'une végétation diversifiée et remarquable, et ne constitue pas un habitat aux enjeux écologiques élevés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Considérant le fait que le site Natura 2000 le plus proche est localisé à 16,46km du site, il apparaît peu probable que le projet puisse avoir un impact significatif sur ces habitats. A noter également que l'activité de montage des PLV n'entraîne aucun rejet industriel que ce soit dans l'air ou dans l'eau.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au niveau acoustique, les habitations les plus proches constituant une zone à émergence réglementée se situent à environ 100 m à l'ouest et au nord de la zone d'extension. Les émissions sonores en provenance du site resteront inchangées puisqu'aucune installation nouvelle sera mise en place. Dans le cadre de la surveillance du site, des mesures acoustiques seront réalisées pour vérifier le respect des niveaux limites admissibles en limite de propriété et au droit des ZER.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension sera implanté sur des espaces actuellement imperméabilisés servant de voies de manoeuvre et d'espace de détente artificialisé, ne présentant donc pas d'intérêt écologique particulier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chérenge n'est pas concernée par un PPRT. Le site industriel le plus proche se situe à 400 m à l'ouest du projet. Aucune autre activité industrielle n'est recensée sur la commune de Chérenge.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aléa retrait/gonflement des argiles est faible au droit du site et aucune cavité n'est recensée à moins de 1 km. Le site est localisé en zone de sismicité de niveau 2 (faible) et en zone Radon de catégorie 1. La commune de Chérenge dispose d'un PPRNI. Le site n'est cependant pas concerné par le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de cartonnerie, et plus précisément de montage de PLV, n'est pas à l'origine de rejets aqueux ou atmosphériques susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la santé des populations environnantes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'entreprise est implantée depuis 1972. Le trafic provenant de l'acheminement des matières premières, des déchets et des produits finis est le même depuis cette période. La création de l'atelier et des bureaux n'entraîne pas de modification du trafic puisque le volume d'activité réalisé restera inchangé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités réalisées sur le site de la cartonnerie MULLIEZ RICHEBE sont source de bruit liés au fonctionnement des installations et à la circulation de poids-lourds. Cependant, le projet d'extension n'entraînera aucune augmentation des nuisances sonores puisque ce sont les installations existantes qui y seront relocalisées, aucune nouvelle installation ne sera ajoutée. Considérant que le niveau sonore actuel ne changera pas de manière significative et que celui-ci est déjà soumis à des contrôles via des mesures acoustiques, le projet ne sera pas source de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de cartonnerie réalisée sur le site, et plus particulièrement de montage de PLV, n'est pas source d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune machine susceptible d'engendrer des vibrations n'est présente sur site. Aussi, le trafic routier n'est pas suffisamment important pour être source de vibrations.</p> <p>Des effets temporaires en phase travaux sont toutefois à prévoir.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les horaires d'exploitation du site sont de 7h35 le matin à 15h45 l'après midi. Le site dispose donc d'équipements d'éclairage dirigés vers le sol, localisés au niveau des accès et des zones de quai, dont le fonctionnement est limité à quelques heures par jour en période hivernale, uniquement en présence du personnel.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet d'extension ne sera pas source de rejets dans l'air. Les rejets actuels dans l'air resteront donc inchangés. Ces derniers sont liés au fonctionnement des 2 chaudières au gaz naturel présentes dans un local dédié et au trafic de véhicules générant des gaz d'échappement. Les chaudières disposent d'une cheminée d'extraction suffisamment dimensionnée pour garantir la bonne diffusion des gaz dans l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités réalisées au droit de l'extension ne seront pas à l'origine de rejet d'eau de process.</p> <p>Les seuls rejets liquides resteront constitués par les eaux pluviales ruisselant sur les toitures et les voiries et par les eaux de type domestique rejetées au sein du réseau d'assainissement public unitaire vers la STEP de Villeneuve d'Ascq.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de cartonnerie n'est pas à l'origine d'effluents de type industriel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par l'activité de montage de PLV sont non dangereux. Il s'agit principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -de DIB en mélange qui sont recyclés (BTS Haubourdin) -d'emballages souillés et valorisés (ARF ST REMY DU NORD) -de carton qui sont recyclé (réincorporation dans le processus de fabrication du carton) (Cartonnerie de Mont d'Ardennes)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension de l'atelier se situe à l'arrière du bâtiment, vis-à-vis des bâtiments voisins, et donc ne sera pas perçue par les riverains. Cet atelier reprend exactement la typologie (matériaux et couleurs) et la volumétrie de précédente extension de 2011. L'extension des bureaux se situe à l'avant dans le prolongement des bureaux existants et reprend elle aussi la nature et couleur des matériaux, ainsi que la hauteur de façade, afin d'assurer une intégration optimale du bâtiment.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'entreprise s'est implantée en 1972 dans un ancien atelier de filature. Elle n'a donc, dès l'origine, pas impacté les paysages et l'urbanisme environnant. De plus, la plupart du personnel est local, le covoiturage est encouragé, le flux de personne et leur déplacement sont minimisés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est recensé sur la commune de Chérens.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le site d'exploitation de la cartonnerie MULLIEZ RICHEBE se situe à 4 km à l'ouest de la frontière avec le royaume de Belgique.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales de toitures sont et seront gérées à la parcelle au moyen d'un puits d'infiltration de 6 m de profondeur déjà en fonctionnement.

En phase chantier, les engins utilisés respecteront les normes en vigueur et feront l'objet d'un entretien régulier, afin de limiter les émissions atmosphériques.

Gestion des déchets : les conditions d'entreposage des déchets à l'abri des intempéries et sur des surfaces étanches et les règles de tri/gestion/ramassage des déchets permettront de limiter les gisements et les risques de pollution.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant d'une part que le projet d'extension prévoit uniquement un ré-aménagement spatial des activités existantes et donc l'absence de nouveaux process/installations, et d'autre part l'absence de rejet industriel engendré par l'activité de cartonnerie, et l'absence d'enjeu écologique sur les terrains disponibles pour cette construction, l'exploitant estime qu'il n'est pas nécessaire de soumettre le projet à la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Cartographie du bruit de la MEL

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Cherbourg

le,

17/10/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

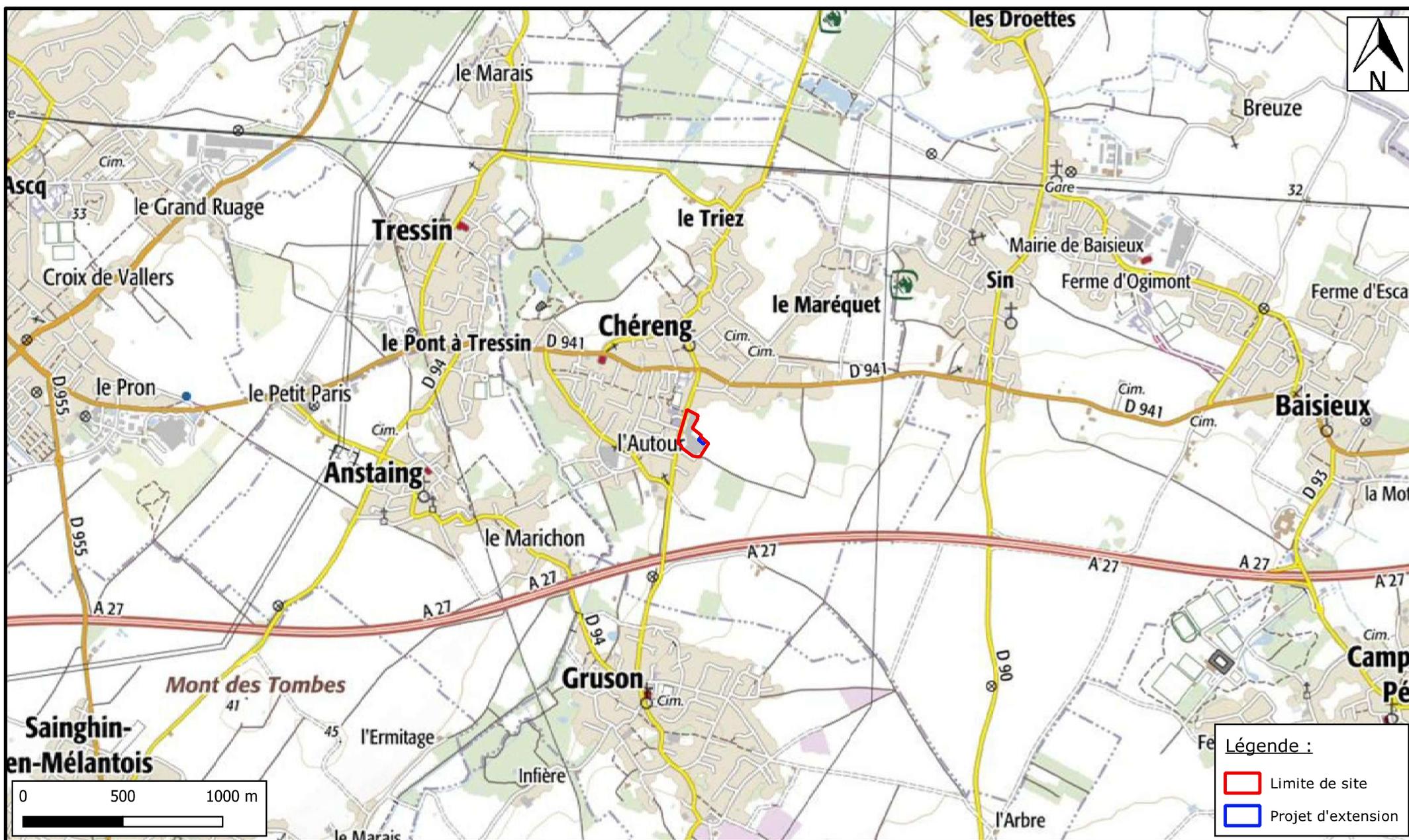
ANNEXE 1	INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE
ANNEXE 2	PLAN DE SITUATION AU 1/25 000
ANNEXE 3	PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION
ANNEXE 4	PLAN DE MASSE DU PROJET
ANNEXE 5	CARTE DES ABORDS DU SITE AU 1/5 000
ANNEXE 6	CARTOGRAPHIE DE LIMITATION DU BRUIT DANS LE MEL

ANNEXE 1

**INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES
AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE**

ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION AU 1/25 000



ANNEXE 3

**PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE
D'IMPLANTATION**

Photographies de la zone d'implantation

Les photos ont été prises le mercredi 16 octobre.

Photos 1 : photographie de la zone d'extension bureaux prise depuis la zone enherbée. On y observe la présence de gazon et de bosquets anthropisés de petites tailles.

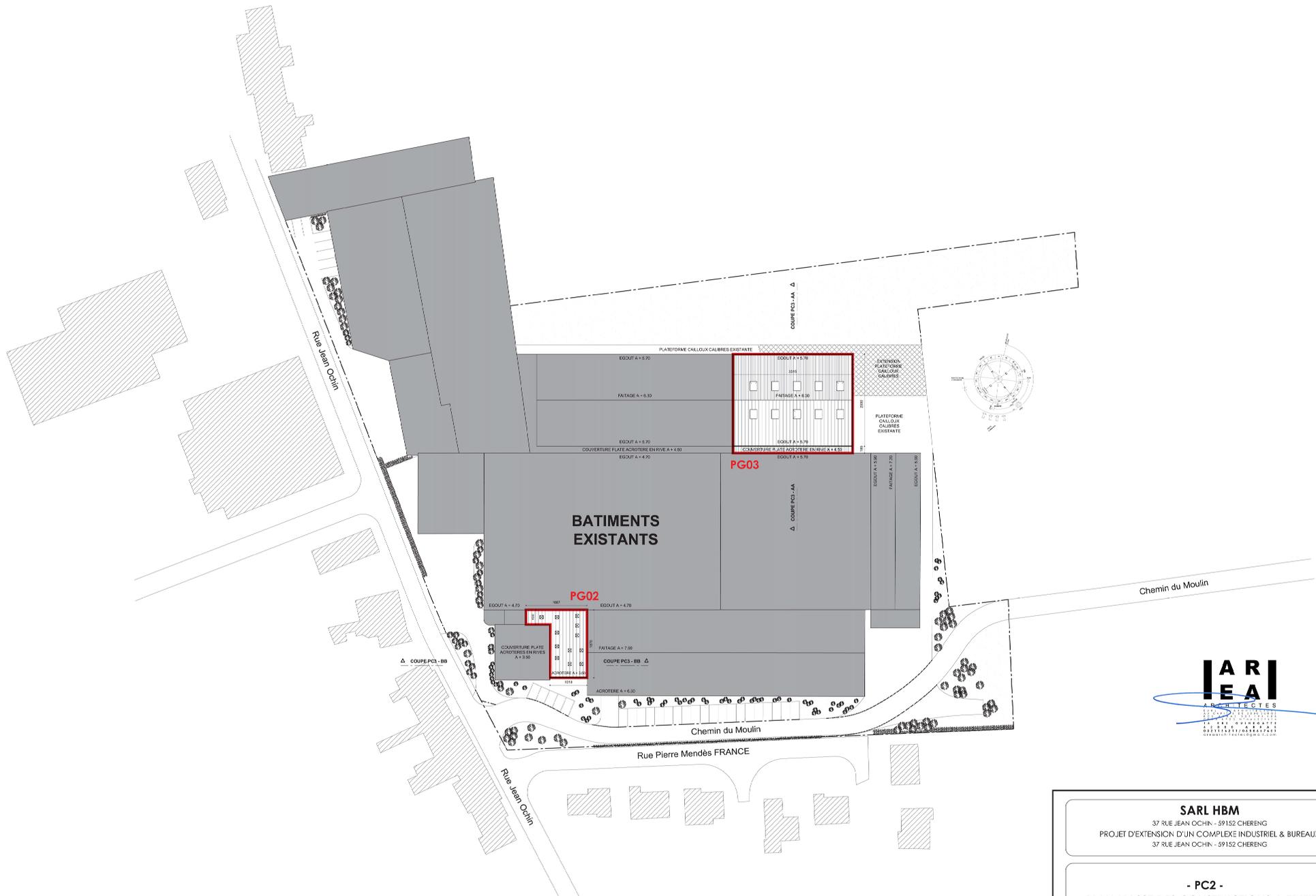


Photos 2 : photographie de la zone d'extension atelier située à l'arrière des bâtiments. Celle-ci est actuellement à usage de voirie de manœuvre.



ANNEXE 4

PLAN DE MASSE DU PROJET



SARL HBM
 37 RUE JEAN OCHLIN - 59152 CHERENG
 PROJET D'EXTENSION D'UN COMPLEXE INDUSTRIEL & BUREAUX
 37 RUE JEAN OCHLIN - 59152 CHERENG

PG01

- PC2 -
PLAN MASSE DES CONSTRUCTIONS A EDIFIER

Date 03/06/2019
Ech. 1/500

A.P.S.	A.P.D.	P.C.
D.C.E.	D.M.	D.O.E.

AREA architectes, Société d'architecture
 14, Rue Guiregarde - 62000 ARRAS Tél. : 03 21 15 62 11 / 06 58 66 76 51 - areaarchitectes@gncci.com

Indice A

ANNEXE 5

CARTE DES ABORDS DU SITE AU 1/5000



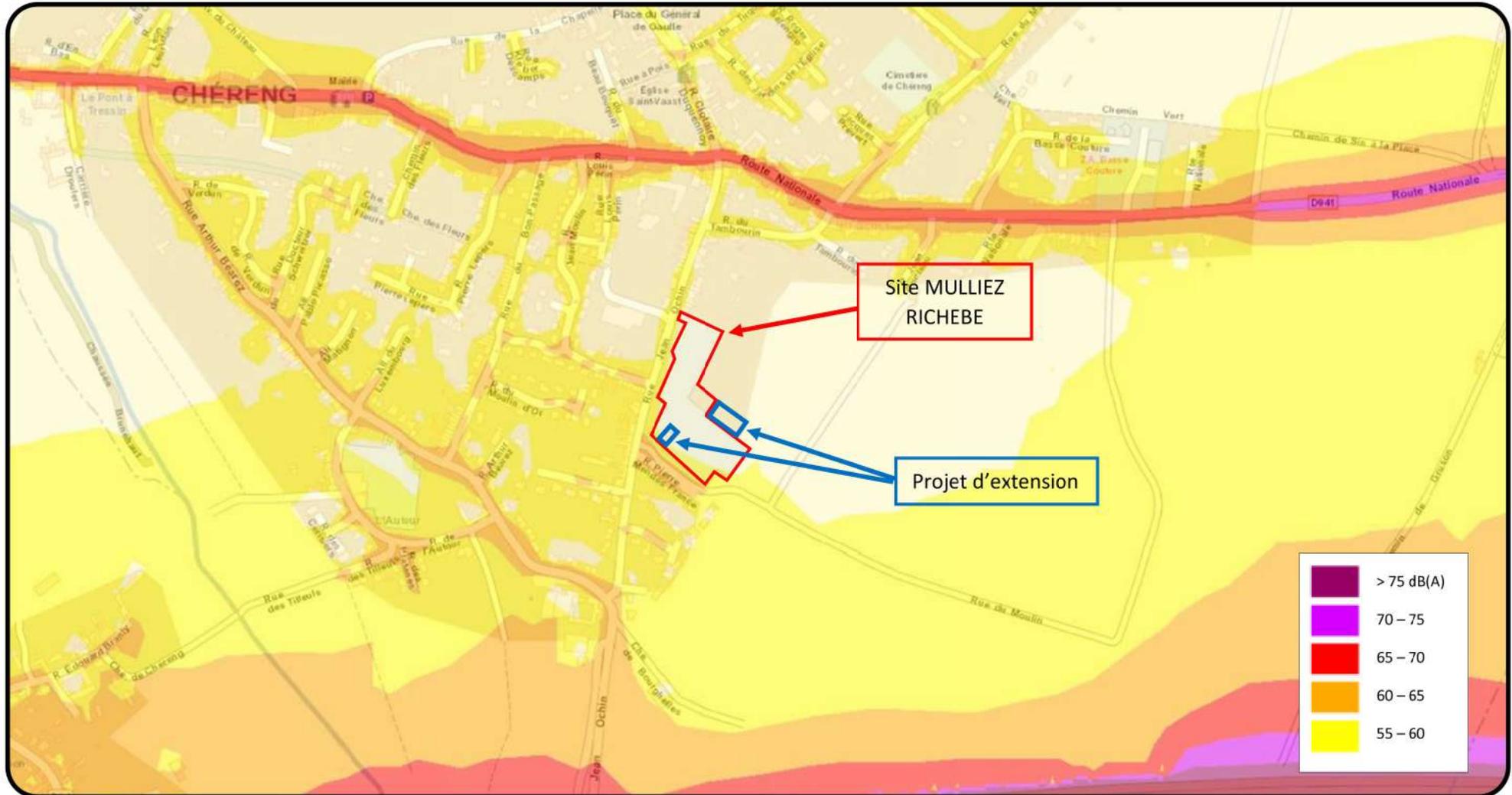
ANNEXE 6

**CARTOGRAPHIE DE LIMITATION DU BRUIT
DANS LE MEL**



KALIÈS

Cartographie du bruit à proximité du site d'étude



Source : observatoire du bruit - geo.lillemetropole.fr